

LICENCE MUSICOLOGIE – DANSE (L3) DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8 SAINT-DENIS

Domaine : Arts
Mention : Musicologie
Parcours : Danse (L3)

Le studio de danse de l'université Paris 8

La licence mention Musicologie, parcours Danse permet d'acquérir une culture générale sur la danse occidentale et offre des outils pour penser d'autres danses et pratiques du geste.

La licence propose un cadre d'étude, d'échanges et de rencontre, afin de réfléchir à partir de l'expérience des professionnel·les du mouvement et en dialogue avec les milieux artistiques. Elle développe une pédagogie par projet, en petits groupes, qui favorise des apprentissages individuels et des collaborations stimulantes.

La licence rassemble chaque année une soixantaine d'étudiant·es : danseur·euses, chorégraphes, spectateur·rices de danse, praticien·nes somatiques, parmi lesquel·les des étudiant·es du Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Paris (CNSMDP) et du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt (PSPBB).

OBJECTIFS

Le parcours Danse (L3) vise trois objectifs :

- **Approfondir une formation initiale en culture chorégraphique** (esthétique, histoire, anthropologie de la danse) pour les personnes ayant une pratique amateur en danse ou en techniques somatiques et une relation à la danse comme art ou pratique sociale.
- **Donner aux praticien·nes et professionnel·les** (danseur·euses, chorégraphes, professeur·es de danse, acteur·rices du milieu chorégraphique, journalistes, programmeur·rices, titulaires d'un Diplôme d'Etat de professeur·e de danse, ou aux futur·es professionnel·les...), à la fois **une culture chorégraphique historique et théorique, un recul critique sur leur pratique et les moyens d'articuler leurs savoirs pratiques avec des savoirs théoriques.** La licence vise, pour les personnes ayant un parcours professionnel ou préprofessionnel, à renforcer leur activité professionnelle ou à élargir l'étendue de leur activité (évolution vers la programmation, la critique, l'action culturelle, etc.).
- **Préparer à la recherche** dans le cadre d'études universitaires au niveau Master, mais aussi dans le champ professionnel (métiers de la documentation, recherche liée à un projet artistique, recherches historiques dans le cadre d'une programmation...).



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est composée :

- d'enseignant·es titulaires : Isabelle Ginot, enseignante en Esthétique et méthodes somatiques ; Mahalia Lassibille, enseignante en Anthropologie de la danse ; Isabelle Launay, enseignante en Histoire et Esthétique ; Sylviane Pagès, enseignante en Histoire et Esthétique ; Julie Perrin, enseignante en Esthétique et Analyse d'œuvres ; Laurent Pichaud, Chercheur et Artiste chorégraphique ; Christine Roquet, enseignante en Analyse du mouvement et Techniques du corps.

Un site est dédié à leurs publications, recherches et enseignements : www.danse.univ-paris8.fr

- d'enseignant·es chargé·es de cours, docteur·es ou docteurant·es en danse et artistes.

Des artistes et professionnel·les de renom enseignent chaque année en L3. Le département Danse a ainsi pu accueillir : Gustavo Ciriaco, Anne Collod, Jacques Hoepfner, Jennifer Lacey, Joanne Leighton, Anatole Lorne, Angela Loureiro, Julie Nioche, Marito Olsson, Emilie Ouedraogo Spencer, Cécile Proust, Fabrice Ramalingom, Edmond Russo ou Loïc Touzé...



PROGRAMME

La Licence mention Musicologie parcours Danse (L3) s'effectue en un an (ou davantage si nécessaire) et comporte 12 cours (environ 500h) équivalant à 60 ECTS (crédits européens).

Elle s'organise en plusieurs axes :

- **Théorie, histoire et esthétique** : deux cours d'histoire de la danse en Occident au ^{xx}^{ème} siècle (danse savante, danse expérimentale, spectacle vivant...) ; un cours d'analyse d'œuvre chorégraphique (critique en danse) ; un cours d'introduction aux discours sur le corps (à partir des catégories de corporéité, de genre, de perception...).
- **Analyse des pratiques** : deux cours d'analyse du mouvement dansé et un cours sur les savoirs somatiques.
- **Anthropologie de la danse** : un cours de méthodologie d'enquête de terrain, suivi d'une enquête réalisée par chaque étudiant-e sur le terrain choisi (cours de danse, processus de travail, etc.).
- **Méthodes** : un cours de méthodologie de l'écrit ou un cours découverte en Arts.
- **Transversale** : un atelier avec un-e artiste chorégraphique ; un cours tremplin métier (atelier, travail avec un-e professionnel-le) ou tremplin vers le master.
- **Langues** : certification en langue étrangère et cours de langue.

Chaque enseignement dispensé propose à la fois des outils méthodologiques, l'acquisition de savoirs théoriques et l'analyse de pratiques qui peuvent passer par l'analyse de documents ou par la mise en pratique elle-même. Les cours pratiques donnés par des artistes professionnel-les ou par des chercheur-euses spécialisé-es dans le mouvement, la notation chorégraphique, ou la vidéodanse comportent également une réflexion théorique et méthodologique : l'accent est mis sur le développement des compétences de lecture, d'élaboration des réflexions écrites et de construction de l'argumentation.

La validation s'effectue au contrôle continu, qui peut être combiné à un examen de fin de semestre. S'il y a une possibilité d'aménagement en contrôle terminal, certains cours pratiques (ateliers) sont validés uniquement au contrôle continu (la présence de l'étudiant-e est alors indispensable sur la durée de l'atelier). Selon les cours, la validation peut prendre la forme d'un travail – individuel ou collectif – écrit (dissertation, synthèse de documents, analyse d'œuvre, dossier, travail en archives, etc.) et/ou d'un exposé.



DÉROULÉ

Les cours ont lieu à l'université Paris 8 qui possède un studio de danse. Une partie des cours a lieu au Centre National de la Danse à Pantin (archives et médiathèque spécialisée sur la danse) ou dans d'autres structures culturelles partenaires.

L'année s'organise en deux semestres de 13 semaines :

- Le semestre 1 commence le 26 septembre.
- Le semestre 2 commence fin janvier.

La plupart des cours sont hebdomadaires, mais certains se déroulent en intensifs (cinq jours de suite en janvier ou mai ou bien des journées entières, plus rarement des week-ends).

Un contrat pédagogique détaillant le programme d'études est établi septembre avec chacun-e, en fonction de son parcours préalable ou de son projet professionnel.



DES LIENS AVEC LE MILIEU DE LA DANSE :

Depuis sa création en 1989, le département Danse a toujours travaillé en étroite collaboration avec d'autres associations, structures et instituts nationaux et internationaux de danse : des départements de Danse à l'étranger et en France ; des formations supérieures en danse ; des centres nationaux dédiés à la danse (Centre National de la Danse au sein duquel le Master danse est accueilli en résidence, certains centres chorégraphiques nationaux) ; et de nombreux théâtres d'Île-de France (Laboratoires d'Aubervilliers, Théâtre national de Chaillot, Espace 1789, ...).

Le département invite les professionnel·les à tirer profit du recul ou de la réflexion que permet le cadre universitaire. Il engage un dialogue continu avec des artistes et des pédagogues sur l'évolution des pratiques chorégraphiques contemporaines. Il s'attache ainsi à promouvoir un échange fructueux avec les milieux artistiques.

APRÈS LA LICENCE ?

Nos enseignements fondamentaux permettent aux étudiants qui le souhaitent de :

- poursuivre au Master Arts, mention Danse, sur la base de l'élaboration d'un projet de recherche : <https://www.univ-paris8.fr/-Master-Danse-631->
- se réorienter vers d'autres formations à l'université Paris 8 ou ailleurs, notamment vers des masters : en médiation culturelle, management culturel, esthétique, histoire culturelle, anthropologie de la danse, notation du mouvement au CNSMDP...
- poursuivre leur vie professionnelle avec de nouveaux outils et savoirs !



ASSOCIATION ANACROUSE

L'association des étudiant-es est gérée par les étudiant-es pour les étudiant-es.

Elle s'est donné trois missions principales :

- favoriser les liens entre étudiant-es à travers l'écoute, l'information et le développement d'un réseau de partenaires susceptible de proposer aux étudiant-es des espaces de visibilité ;
- articuler la recherche et la pratique en danse à travers des propositions régulières ;
- favoriser la réflexion en danse et la publication de travaux des étudiant-es à travers la revue Funambule.

CANDIDATURE

Les candidatures sont dématérialisées.

Informations ici :

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Inscriptions-1829>

Conditions d'accès

Peuvent être admis les étudiant-es titulaires :

- de deux années de formation universitaire (L2), de préférence en sciences humaines, et d'un bon niveau en danse évalué par la commission pédagogique (fournir un CV détaillé) ;
- ou d'un parcours professionnel en danse et/ou un parcours de formation professionnelle en danse ;
- ou d'une validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret 2013-756 du 19 août 2013) ;
- ou d'une validation des études supérieures accomplies, notamment à l'étranger.

Une lettre de motivation sera demandée décrivant un projet individuel clairement relié au contenu de la formation.

Modalités d'admission

Les modalités d'admission varient en fonction de la situation de chaque candidat-e (âge, type de diplôme, candidat-e déjà ou jamais inscrit-e dans l'enseignement supérieur français...).

CONTACT

Secrétariat

Bât. A, salle 080

01 49 40 65 22

secretariat.danse@univ-paris8.fr

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?-Danse->